

CONTEXTE PISCICOLE - PLAN D'EAU

669910 - Plans d'eau de Millas

Domaine cyprinicole



Crédits FNPF V. NOWAKOSKI

Espèce(s) repère(s)

Brochet

Espèce(s) cible(s)

Black bass à grande bouche,
Carpe commune, Gardon, Tanche

Etat piscicole

Peu perturbé

Vues représentatives



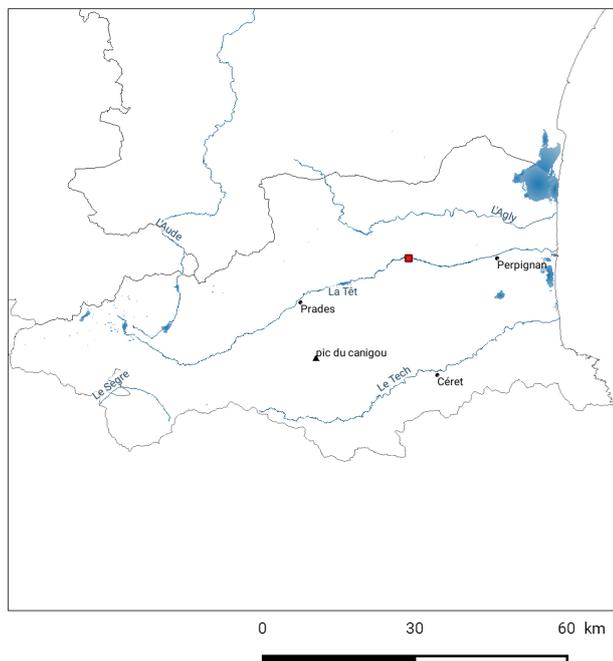
Partenaires financiers



Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la
Gestion des ressources piscicoles (PDPG 2018)

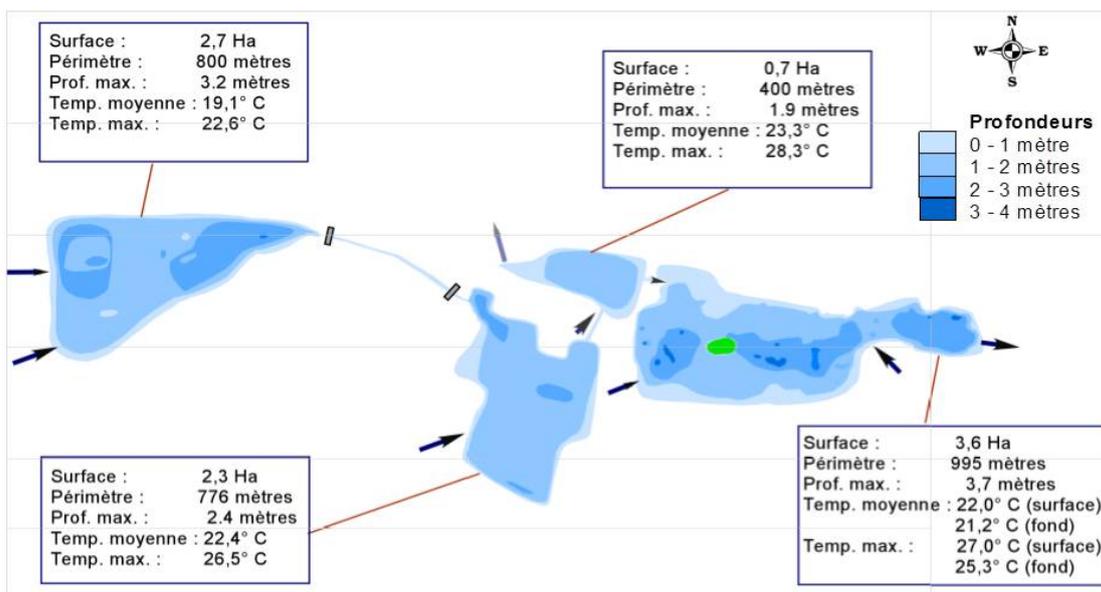
Fiche contexte éditée le 31/5/2019

I - Localisation du contexte



Sources: BD TOPO (DDTM - IGN), contextes piscicoles (SANDRE) modifiés par la FDPMA66, © les contributeurs OpenStreetMap

Bathymétrie



Levée bathymétrique des 4 plans d'eau de Millas (FDPMA66, 2009 et 2011)

II - Description générale

Plan(s) d'eau

Type / Nom	Surface
Plan d'eau de gravière	
<i>Plan d'eau de Millas 1</i>	<i>3,47 ha</i>
<i>Plan d'eau de Millas 4</i>	<i>2,66 ha</i>
<i>Plan d'eau de Millas 3</i>	<i>2,17 ha</i>
<i>Plan d'eau de Millas 2</i>	<i>0,64 ha</i>

Afférence(s)

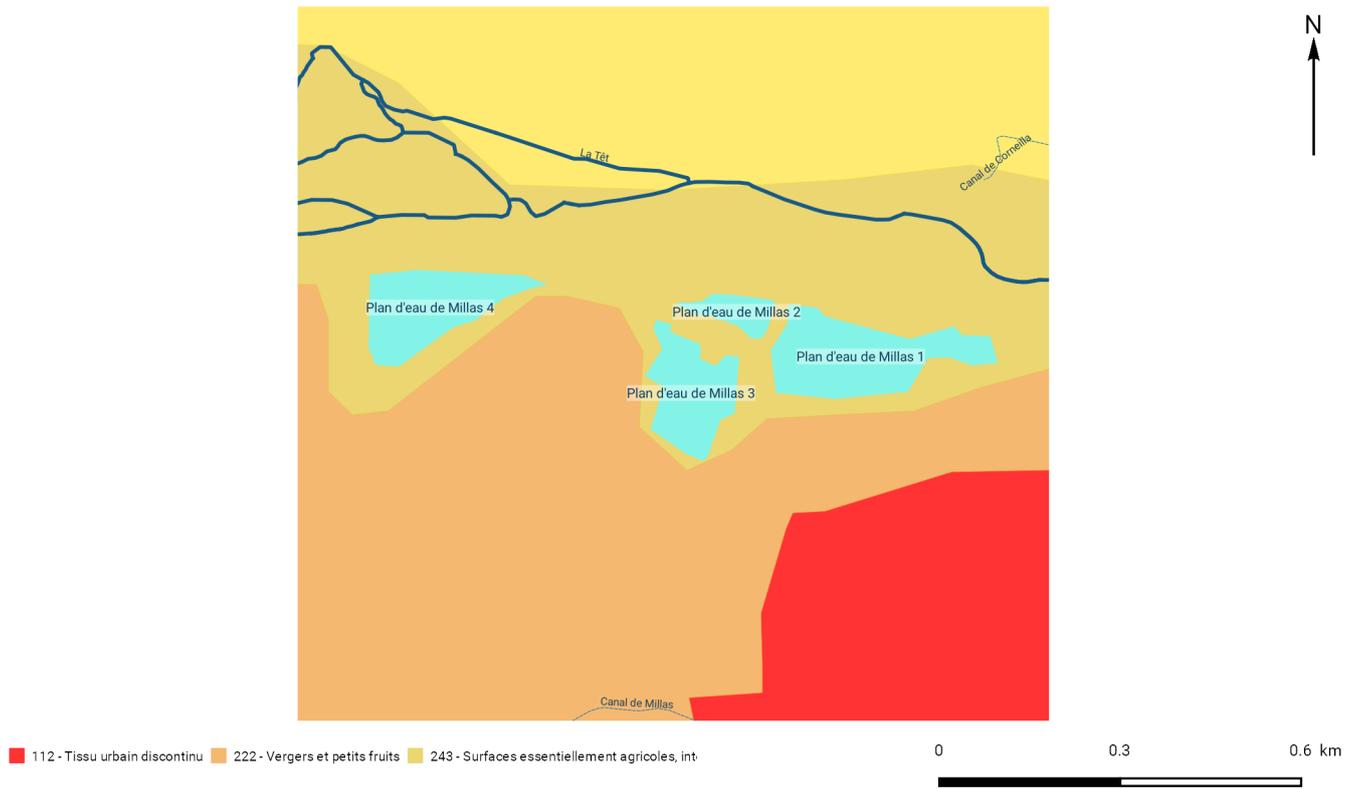
Code Hydro	Code inventaire	Nom
Y04-0400	06	La Têt

Gestion hydraulique

Pas de retenue de barrage dans le contexte

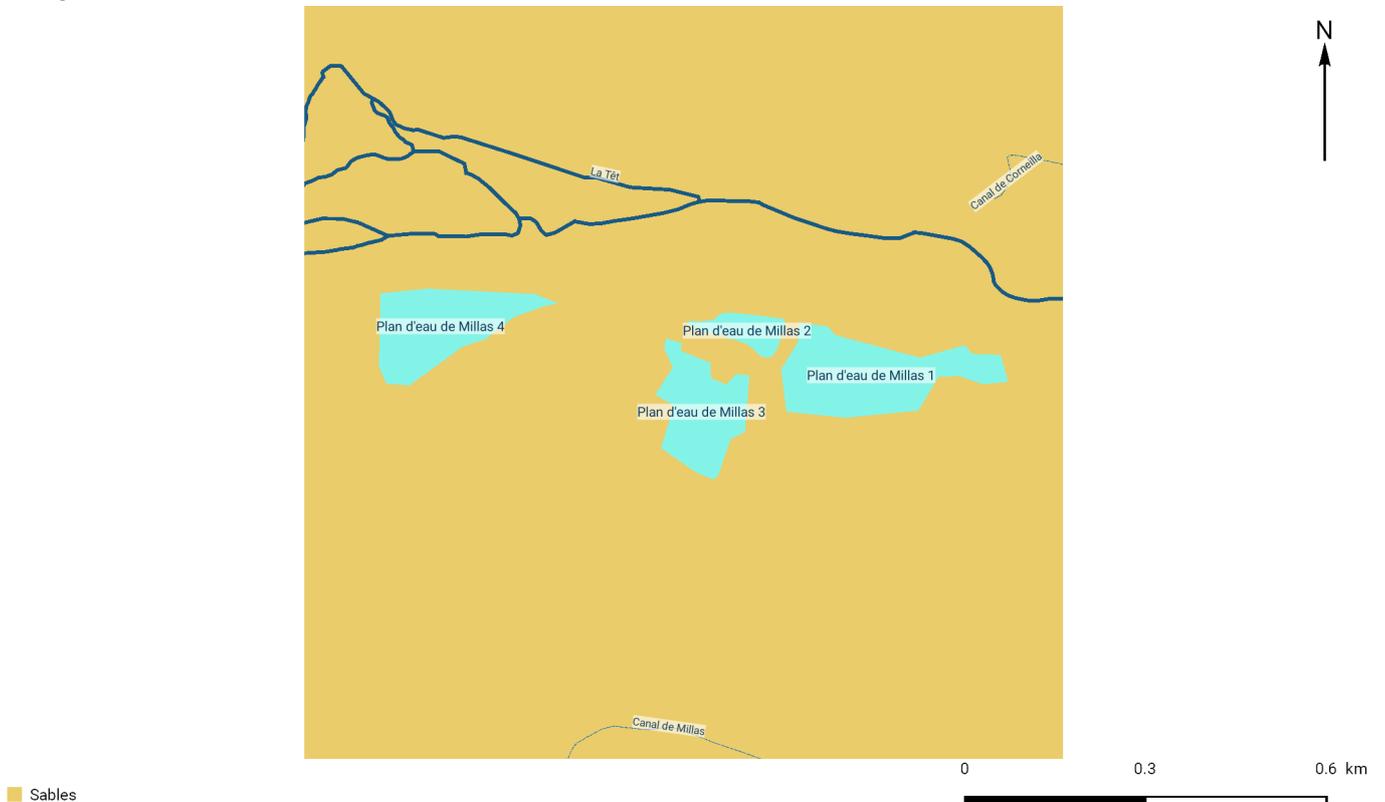
III - Données générales

Occupation du sol



Sources: BD TOPO (DDTM - IGN), contextes piscicoles (SANDRE) modifiés par la FDPPMA66, Ministère de la Transition écologique et solidaire

Géologie



Sources: BD TOPO (DDTM - IGN), contextes piscicoles (SANDRE) modifiés par la FDPPMA66, BRGM

Mesures réglementaires de protection du contexte

Type / Code	Nom	Observations
Continuité écologique (L-214 du Code de l'Environnement)		
<i>FR0604430</i>	<i>La Têt en aval du barrage de Vinca</i>	<i>Liste 1</i>
Contrat de milieu		
<i>R269</i>	<i>Têt et Bourdigou</i>	<i>Contrat de milieu</i>
Plagepomi		
<i>FRDR224</i>	<i>La Têt du barrage de Vinca à la Comelade</i>	<i>Anguille</i>
Sage		
<i>SAGE06028</i>	<i>Nappes plio-quaternaires de la plaine du Roussillon</i>	
Znieff		
<i>910030497</i>	<i>Vallée De La Têt De Vinça À Perpignan</i>	<i>Znieff de type 1</i>

IV - Masses d'eau DCE sur le contexte, objectifs et état

Pas de masse(s) d'eau DCE recensées pour ce contexte

V - Peuplement

Domaine
<i>Cyprinicole</i>

Niveau trophique
<i>Lac Méso-eutrophe</i>

Espèce(s) repère(s)
<i>Brochet</i>

Espèce(s) cible(s)
<i>Black bass à grande bouche, Carpe commune, Gardon, Tanche</i>

Etat fonctionnel
<i>Peu perturbé</i>

Poissons migrateurs
<i>Anguille</i>

Espèce(s) invasive(s)
<i>Perche soleil</i>

Autre(s) espèce(s) d'intérêt particulier
<i>Truite arc-en-ciel</i>

Peuplement actuel

Espèce(s) majoritaire(s)
<i>Brochet, Carpe commune, Gardon, Truite arc-en-ciel</i>

Espèce(s) occasionnelle(s)
<i>Anguille, Black bass à grande bouche, Brème commune, Chevaine, Perche commune, Perche soleil, Tanche</i>

VI - Biodiversité remarquable

Synthèse

Espèce(s) protégée(s) : Agrion de Mercure, Grand Cormoran

Espèce(s) invasive(s) : Jussie

VII - Gestion et halieutisme

Gestionnaire	Nom	Surface de plan(s) d'eau dans le contexte
AAPPMA	Ille sur Têt	8,94 Ha

Type de gestion piscicole des 5 dernières années	Catégorie piscicole
Gestion raisonnée	2ème catégorie

Démarche collective de gestion et de préservation des milieux
<i>Pas de démarche(s) renseignée(s) pour ce contexte</i>

Administration en charge de la police de l'eau et de la pêche	Police de la pêche
AFB, ONCFS, DDTM (SER), Gendarmerie nationale	FDPPMA, AAPPMA disposant de GPPB

VIII - Diagnostics et pressions anthropiques

Facteurs			Etat fonctionnel		Evaluation	
	Nature et localisation		Description	Effets	Impact sur la fonctionnalité du milieu	
Importance de l'impact	Nature	Localisation			Recrutement	Accueil
Principal	Prolifération algale (en cours)	Ensemble des Plans d'eau, mais particulièrement les Plans d'eau 3 et 4	Les plans d'eau sont soumis au réchauffement des eaux en période estivale entraînant une désoxygénation du milieu et une prolifération algale.	Diminution en oxygène	Pas ou peu d'impact	Pas ou peu d'impact
Annexe	Espèce animale protégée : Le Cormoran	Plan d'eau de Millas	Le Cormoran est une espèce régulièrement observée sur la vallée. L'ilôt du plan d'eau 1 sert de dortoir aux cormorans. Les cormorans pêchent régulièrement sur les plans d'eau de Millas.	Mortalité	Pas ou peu d'impact	Fort
Annexe	Espèce animale invasive : Vison d'Amérique (Neovison vison, anciennement Mustela vison)	Ensemble des plans d'eau	Le Vison d'Amérique est une espèce invasive et opportuniste faisant concurrence à la Loutre d'Europe. De plus, il est aussi considéré comme prédateur du Desman des Pyrénées et des espèces piscicoles comme la Truite Fario et le Barbeau Méridional, espèces patrimoniales dans le département. Il peut également se nourrir d'amphibiens et affecter les pontes des oiseaux liminicoles.	Impact sur les espèces piscicoles, particulièrement les géniteurs.	Pas ou peu d'impact	Pas ou peu d'impact

Synthèse état des lieux et diagnostic

Les 4 plans d'eau de gravière de Millas situés au bord de la Têt sont sur un ancien site d'extractions de granulats, réhabilité. Le site est la propriété de la commune de Millas. Les droits de pêche du plan d'eau 1 ont été octroyés à la fédération de pêche en 2004. En 2013-2014, une convention entre la mairie et la fédération est signée amodiant ainsi les droits de pêche des 4 plans d'eau à la fédération. Ces plans d'eau sont bordés par la N116, par les vergers et par le village de Millas. L'occupation du sol autour des plans d'eau est composée d'espaces naturels et de vergers. La géologie est essentiellement composée de sables. Ces plans d'eau forment un lieu important d'attrait touristique et halieutique. Ils sont peuplés par la truite arc-en ciel, le brochet, la perche, le black bass, la carpe et d'autres espèces de poissons blancs. Le plan d'eau 1 est plutôt destiné à la pêche à la truite et le plan d'eau 4 au carnassier. En période estivale, la température de l'eau augmente, diminuant ainsi l'oxygène couplé à une prolifération d'algues en particulier au niveau des plan d'eau 3 et 4. Les plans d'eau sont alimentés par le canal de Millas/Néfiach, le plan d'eau n°4 est en plus alimenté par les nappes phréatiques. Pour pallier à ce développement algale, des brasseurs ont été mis en place sur les plans d'eau 1, 3 et 4. En période automnale et hivernale, les cormorans se retrouvent aux abords des plans d'eau. Pour finir, comme dans la majorité du département, il conviendra de veiller à ce que le vison d'Amérique ne trouve pas comme refuge les plans d'eau de Millas, sinon la qualité de l'offre halieutique pourrait s'en trouver très dégradée.

IX - Synthèse des actions préconisées

Cohérence	Priorité	Nom	Descriptif	Localisation	Masse d'eau	Effet attendu sur les espèces repères	Effet attendu sur le milieu	Lien avec l'orientation fondamentale du SDAGE n°	Lien avec l'action du PDM du SDAGE
Groupe 1	Modérée	Un changement de pratique de pêche sera réalisé dans les années à venir pour veiller à satisfaire un maximum de pêcheurs (carpistes, moucheurs et autres).	Modifier la pêche des plans d'eau. Adapter la pratique de la pêche aux spécificités des plans d'eau.	Ensemble des plans d'eau					
Groupe 2	Modérée	Recherche de solutions techniques pour limiter la prédation du cormoran	Les solutions envisagées peuvent être les suivantes : aménagements de caches et abris (par la construction d'arbres artificiels, radeaux flottants, filets de protection), déversements de poissons de grosses tailles comme la carpe limitant ainsi la prédation, régulation...	Plan d'eau 1, 2 et 3		Limite la mortalité des poissons par la prédation			
Groupe 2	Modérée	Suivi et gestion des populations de Grand Cormoran	Localisation des populations, mise en place de journées de comptage et régulation des populations (en automne et en hivers) Évaluation de leur impact sur les peuplements piscicoles.	Plan d'eau n°1 principalement					
Groupe 3	Modérée	Suivi du bon fonctionnement des systèmes de brassage des eaux à énergie solaire	Depuis 2015, 5 brasseurs ont été installés sur les plans d'eau de Millas afin de réduire la prolifération algale. Il convient de suivre l'état de fonctionnement et surtout l'efficacité de ces brasseurs sur les milieux aquatiques.	Plans d'eau n°1, 3 et 4		Oxygénation du milieu pour les espèces piscicoles comme la truite	Limite l'eutrophisation des plans d'eau en période estivale		
Groupe 4	Modérée	Gestion de l'expansion et régulation du Vison d'Amérique	Veiller à ce que le Vison ne s'implante pas sur les plans d'eau de Millas. Gestion concertée avec les différents acteurs (PNR PC, Fédération de Chasse, Louveterie, AFB, Piégeurs, DDTM, ONCFS, FRNC, Syndicats de bassins versants...) pour la régulation du Vison, mise en commun des moyens (techniques et financiers), mise en place d'un projet de régulation du Vison par la formation de piégeurs agréés au sein du réseau pêche.	Tous les plans d'eau		Protection des espèces piscicoles		OF 6C: Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de la gestion de l'eau Dispositions 6C03: Favoriser les interventions préventives pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes	

Synthese des préconisations

Les 4 plans d'eau de Millas présentent chacun des particularités bien spécifiques. Il convient donc d'adapter le mode de pêche aux poissons principalement présents et aux spécificités de chaque plan d'eau. De plus de nouvelles solutions pour limiter l'impact des espèces prédatrices comme le cormoran et le vison d'Amérique pourront être mises en place. Par exemple par le déversement de poissons de tailles suffisamment importantes pour ne pas être prédatés par les cormorans ou encore par l'aménagement de caches et abris artificiels. Pour lutter contre la prolifération algale et la désoxygénation des milieux il serait intéressant de prolonger le suivi de l'expansion des herbiers suite à l'installation des brasseurs sur les plans d'eau. Le calendrier de déversement de truites portions est également à penser en dehors des périodes de fortes présences de cormorans et à exclure impérativement en période estivale et à ses abords pour des raisons liées à la biologie de ces truites (preferendum thermique).

X - Gestion piscicole préconisée

Gestion globale préconisée sur le contexte

Gestion raisonnée

Cas particulier de gestion

Pas de cas particulier de gestion préconisée sur le contexte